Déclaration commune



Le projet de loi 110 et la négociation des conventions collectives dans le secteur municipal et le secteur du transport terrestre













L'ensemble des organisations syndicales représentant la presque totalité des employé-e-s municipaux et des employé-e-s du secteur du transport terrestre du Québec unissent aujourd'hui leur voix pour dénoncer cette nouvelle attaque du gouvernement qui remet en cause des droits fondamentaux. Nous aurons l'occasion, à tour de rôle au cours des prochains jours, de dresser un portrait de nos différentes réalités et de la véritable situation qui prévaut dans le monde municipal, au-delà de la démagogie dont nous faisons trop souvent les frais. Nous démontrerons de manière concrète que les dispositions actuelles du Code du travail assurent un équilibre aux tables de négociation tout en garantissant une paix industrielle assez unique alors que 96,5% des conventions collectives négociées dans le secteur municipal le sont sans même l'exercice de quelques moyens de pression que ce soit. Ces ententes sont conclues librement, sans contrainte.

Nous dénonçons unanimement le fait de confier à un ministre sujet aux pressions politiques directes de certains maires, soit le *ministre des Affaires* municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, des responsabilités et pouvoirs qui, au cours des dernières décennies, sont restés sous la responsabilité du ministre du Travail afin d'assurer, par le biais de ses conciliateurs, médiateurs, arbitres et autres intervenants, l'impartialité requise. Cet énoncé n'est pas un jugement quant au titulaire actuel de la fonction, mais bien un constat quant aux pouvoirs qui lui incomberaient dorénavant. Pour des considérations électoralistes, le gouvernement s'apprête à détruire définitivement les relations de travail dans un secteur qui, à toute fin pratique, était exempt de conflits. La loi 15 a imposé par la force la restructuration de nos régimes de retraite. Les tribunaux, tout comme le fait l'a Cour suprême dans ses derniers jugements, répareront cette attaque sans précédent au droit d'association. Cette fois, le gouvernement s'attaque à notre droit de négocier librement nos conditions de travail. L'opinion publique a beau être, de manière parfois très circonstancielle, défavorable aux employé-e-s municipaux, il reste qu'à terme, il faut s'inquiéter d'une démocratie, d'un gouvernement, qui doit se faire rappeler à l'ordre à répétition par les tribunaux.

Nous demandons au gouvernement de retirer ce projet de loi qui stigmatise, isole à nouveau ses employé-e-s municipaux, fait fi de la réalité et véhicule des préjugés qui portent atteinte aux membres que nous représentons. Il n'y a pas de droits fondamentaux pour les autres et un cadre d'exception pour les employé-e-s municipaux dans un secteur où le niveau quasi inexistant de conflits fait la démonstration qu'il y a équilibre. Que ce soit du côté des policiers et pompiers qui, rappelons-le, n'ont pas le droit à la grève ... Que ce soit du côté des employé-e-s cols bleus, cols blancs, professionnels ou des sociétés de transport en commun qui ont droit à la grève, mais qui doivent assurer les services essentiels en contrepartie de ce droit ... les dispositions actuelles du Code du travail ont été adoptées par les gouvernements précédents parce qu'ils garantissaient un équilibre juste. Ces gouvernements ne stigmatisaient pas un groupe au détriment des autres. Il est temps de ramener à la raison ce courant de droite qui souffle depuis deux ans au Québec.









Le projet de loi 110 n'est pas aussi « bâclé » sur le plan de la rédaction et du droit que l'était le projet de loi 3 sur les régimes de retraite. Il n'en demeure pas moins à notre avis une nouvelle entrave à la négociation à bien des égards. Nous profiterons de ces trois journées d'audience pour en faire la démonstration. À défaut de retirer son projet de loi, nous ferons les représentations pour que le gouvernement y apporte d'importants changements en faisant appel à chacun des parlementaires siégeant à l'Assemblée nationale.

Nous demanderons que les changements législatifs qui pourraient être apportés demeurent sous la juridiction du ministre du Travail et de son ministère.

Nous demanderons le respect des consensus intervenus ces dernières années chez les policiers, pompiers, municipalités et divers intervenants, consensus intervenu tout juste avant la dérive démocratique que constitue l'adoption de la loi 15 et le dépôt de ce nouveau projet de loi.

Nous demanderons de prendre acte de la situation exceptionnelle qui prévaut dans le secteur municipal alors que les conflits sont l'exception et non la règle comme voudrait le faire croire l'UMQ et quelques maires en mal de visibilité.

Nous demanderons d'exclure les employé-e-s du secteur du transport terrestre.

Nous demanderons de considérer une analyse rigoureuse sur la rémunération des employé-e-s municipaux qui tient compte de l'ensemble des secteurs d'activités de la société québécoise ainsi que des emplois comparables plutôt que d'isoler, comme le fait l'UMQ, des données de l'Institut de la statistique du Québec pour en faire une utilisation erronée, malhonnête et qui porte préjudice aux employé-e-s qui offrent les services de première ligne à la population.

Les travailleuses et travailleurs membres de chacune de nos organisations en ont assez d'être pris pour cible par un gouvernement qui, sous le prétexte de sa majorité, bafoue nos droits. Nous constatons une politisation dangereuse et sans précédent du cadre juridique des négociations dans le secteur municipal. On veut confier au ministre « des municipalités » des pouvoirs qui relèvent du ministre du Travail. Les maires les plus populistes pourraient ainsi à leur guise influencer « leur » ministre au gré de l'humeur d'un électorat influencé par des déclarations démagogiques.

Nous demanderons que notre message soit, cette fois-ci, entendu. Le Code du travail du Québec doit assurer un équilibre entre les parties à une table de négociation. Avec un taux de règlement sans conflit, sans même une seule journée de perturbation, de plus de 95%, prétendre qu'il y a déséquilibre relève de la mauvaise foi. Nous demandons aux parlementaires de s'élever au-dessus de la partisanerie dans ce nouveau débat qui débute avec ces 3 journées de commission parlementaire. L'Assemblée nationale est le gardien ultime de notre démocratie, de la protection des droits fondamentaux de ses citoyens. Les employé-e-s municipaux sont des citoyens à part entière. Et, contrairement au discours véhiculé par les quelques « agitateurs » du milieu municipal, nous ne sommes pas pour le statu quo ... nous sommes pour le respect de nos droits fondamentaux!